

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 14 novembre 2022

N° CP-2022-10-5-3

N° applicatif 4623

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

FEDERATION DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'ALSACE (FDMJC)

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement, d'un montant de 110 000 €, au titre du soutien aux activités socio-éducatives, à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) pour ses activités en faveur des jeunes, notamment sur la question de l'éducation à la citoyenneté.

Avec plus d'une centaine d'animateurs jeunesse, la FDMJC constitue un acteur essentiel dans le déploiement des actions éducatives sur le territoire dont les collèges. Un rapprochement avec l'Union Départementale des Centres Socio-Culturels du Haut-Rhin est prévu afin d'augmenter la diffusion et la couverture de l'action sur le territoire Haut-Rhinois à titre expérimental dès 2023. L'outil d'éducation à la citoyenneté devrait donc être largement déployé vers l'ensemble des publics jeunes : collèges, foyers, MJC...

La Collectivité a adopté en mars 2017 le Plan « Actions éducatives et Collèges » (délibération n° CD/2017/007). Les actions prévues dans ce plan permettent d'accompagner les jeunes à devenir des citoyens autonomes et responsables, à développer leur créativité, leur curiosité et leur esprit critique, ainsi qu'à choisir, agir et oser par eux-mêmes.

Dans ce cadre, la Collectivité soutient les associations départementales qui développent des actions socio-éducatives visant à accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et favorisant leur responsabilité et leur engagement.

Subvention de fonctionnement à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace au titre de l'année 2022

Créée en 1948, la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) est une association de jeunesse et d'éducation populaire qui développe des politiques d'animation socioculturelle en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative, à travers son réseau et en partenariat avec les collectivités et acteurs locaux.

L'implantation de la FDMJC et de ses partenaires est essentiellement en zone rurale, ainsi que dans de petites villes, où elle est un acteur incontournable de l'animation du lien social. Elle regroupe dans son réseau actuellement une soixantaine d'associations, la plupart bas-rhinoises, et une trentaine de collectivités locales partenaires.

Ses activités principales sont les suivantes :

- L'accompagnement de collectivités locales dans le développement de politiques d'animation socioculturelle enfance, jeunesse et vie associative,
- Le développement d'accueils de jeunes, d'accueils de loisirs et périscolaires,
- Le développement d'outils et d'activités à vocation culturelle, scientifique et citoyenne,
- L'accompagnement et la représentation des associations de son réseau fédéral,
- La formation et l'information des responsables associatifs, des bénévoles et professionnels.

Partenariat avec la Collectivité

C'est dans une logique de développement local que la Collectivité et la FDMJC ont signé une convention triennale en 2010, renouvelée à trois reprises, la dernière pour la période 2019-2021, autour des orientations suivantes :

- Apporter son expertise à la réflexion sur des thématiques Jeunesse, vie associative, animation des territoires, menée par la Collectivité (actions de prévention, Projets Educatifs Partagés et Solidaires, service civique, etc...),
- Contribuer à l'information Jeunesse sur le territoire par le biais de son réseau,
- Développer des actions et des projets transfrontaliers,
- Etre partenaire des structures intercommunales et des communes pour permettre aux acteurs locaux de faire émerger des projets en croisant notamment l'expertise de son réseau d'éducation populaire avec celle des territoires,
- Participer à la formation / information des élus et techniciens pour le développement de leurs politiques en direction de la jeunesse,
- Favoriser le bénévolat, la participation et l'engagement des jeunes à travers l'activité de ses animateurs jeunesse.

Chaque année, ce sont près d'une vingtaine de collèges qui bénéficient d'actions éducatives portées par la FDMJC. Son action est essentielle puisque la seule équipe de la Collectivité ne permet pas un déploiement à grande échelle de l'ensemble des actions : aujourd'hui, la Collectivité déploie en propre 2 outils et s'appuie sur un réseau de partenaires pour l'ensemble des autres, dont la FDMJC.

Année 2022, entre continuité et co-construction d'un outil d'éducation à la citoyenneté

La convention d'objectifs 2019-2021 est arrivée à échéance. Il ne paraît pas opportun d'entamer, cette année, de démarche de renouvellement de cette convention, mais d'attendre la convergence des politiques en matière de jeunesse, qui servira de base à une nouvelle négociation avec l'association.

Dans cette perspective, la subvention de 110 000 €, attribuée en 2021, serait reconduite, et la signature d'une convention de partenariat annuelle, reprenant les objectifs de la convention triennale précédente, agrémentée d'une action forte d'éducation à la citoyenneté, est proposée pour l'année 2022.

Avec un taux d'abstention record aux élections régionales et départementales de juin 2021, en particulier chez les 18-24 ans, le lien entre les jeunes, les institutions et les représentants semble profondément distendu. Cette défiance interpelle. Face à la crise démocratique, la Collectivité et la FDMJC ont à cœur de promouvoir l'éducation à la citoyenneté auprès des jeunes. Il s'agit de leur faire prendre conscience de leur capacité d'agir et de les accompagner dans leur démarche participative et dans leur appropriation des institutions locales.

Pour ce faire, la Collectivité et la FDMJC travaillent à la co-construction d'un outil pédagogique dédié, qui sera déployé sur les territoires, notamment à travers le réseau de la FDMJC, composé d'une centaine d'animateurs Jeunesse.

L'outil pédagogique, provisoirement nommé « Pratiques démocratiques », s'adresserait aux élèves de 4^{ème} / 3^{ème}, sous forme d'ateliers d'une durée de 1h30 à 2h, sur temps scolaire. Il permettra aux jeunes de s'interroger sur leurs propres pratiques et sur leur rapport aux institutions.

Dans cette perspective, la FDMJC s'engage à mettre à disposition des animateurs professionnels, en vue de la constitution d'un groupe de travail en lien avec la Collectivité. Celui-ci doit permettre de proposer une première version de l'outil, qui sera alors testé sur 4 terrains d'expérimentation sur le territoire alsacien (collèges, conseil des jeunes, etc...), déterminés par la FDMJC, parmi ses lieux d'intervention habituels. Pour le territoire du Haut-Rhin dont elle a moins l'expérience, la FDMJC se rapprochera de l'Union Départementale des Centres Socio-Culturels du Haut-Rhin afin que l'ensemble du territoire soit couvert.

Une fois l'outil finalisé, la FDMJC s'engage à le présenter à l'ensemble de ses animateurs et à les former à sa prise en main en vue de son déploiement à large échelle, notamment à destination d'un public de collégiens.

Au final c'est donc pour l'année 2023 –en plus de son action directe dans les collèges- pour l'outil « pratiques démocratiques » :

- La finalisation de l'outil en co-conception avec la Collectivité,
- L'expérimentation de cet outil auprès de 4 territoires d'action à définir dont une vingtaine de collèges,
- Le lancement et la formation de cet outil, après expérimentation, auprès de plus d'une centaine d'animateurs pour un déploiement massif sur l'année 2023-2024 sur l'ensemble des territoires alsaciens.

Il vous est proposé d'attribuer à la FDMJC d'Alsace une subvention de 110 000 € au titre de son fonctionnement en 2022, qui fera l'objet d'une convention de partenariat annuelle, basée sur la reconduction des objectifs de la convention d'objectifs précédente, agrémentés d'une action forte d'éducation à la citoyenneté, au moyen, notamment, d'un outil pédagogique co-construit avec les services de la Collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 110 000 € à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC), pour ses activités en faveur des jeunes, notamment sur la question de l'éducation à la citoyenneté, au titre de l'année 2022, selon le détail joint en annexe 1 du présent rapport ;
- d'approuver en conséquence les termes de la convention de partenariat à conclure avec la FDMJC joint en annexe 2 du présent rapport ;
- de m'autoriser à signer la convention précitée.

Il est précisé que cette subvention fera l'objet de versements selon les modalités qui figurent dans la convention précitée.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O004	P207E01	T50	(1091) 65-65748-338	110 000 €
TOTAL					110 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY